

détail que l'empereur dansa autour des autels au son des flûtes et des instruments de musique.

Il est manifeste par tout ce qu'on vient de lire que les Galles avaient hérité des pratiques des prêtres de Baal et qu'ils étaient bien leurs successeurs¹.

§ III. — *Les successeurs actuels des prêtres de Baal.*

Les Galles ont-ils eu eux-mêmes des continuateurs? Depuis des siècles, ils ont disparu de la face de la terre avec le paganisme grec et latin, mais leurs rites sanglants sont-ils morts avec eux?

Les cérémonies diverses, qui constituaient leur rituel, sont surtout la danse, les hurlements et les meurtrissures. J'avais remarqué au Caire, en 1888, que deux sectes de derviches musulmans² avaient conservé les deux premières, c'est-à-dire la danse et les hurlements.

Les derviches tourneurs rendent hommage à Allah tous les vendredis dans leur mosquée, par une danse qui consiste d'abord à tourner en cercle, puis à tourner vertigineusement sur eux-mêmes jusqu'à ce qu'ils tombent épuisés, au bruit d'une musique infernale.

Les derviches hurleurs, excités par une musique pareille, poussent des cris et des rugissements sauvages et se livrent à des mouvements et à des contorsions épouvantables, pliant leur corps en deux et jetant ainsi tour à tour leurs longs

τε τοῖς θωμοῖς χορεύοντα νόμῳ βαρβάρων ὑπό τε αὐλοῖς καὶ σύριγγι παντοδαπῶν τε ὀργάνων ἤχο, κ. τ. λ. Néron fut aussi un des dévots de la Déesse syrienne. Suétone, *Nero*, 66, édit. Panckoucke, t. II, p. 296.

¹ Nous voyons seulement, de plus, qu'ils cherchaient à tirer profit de leurs pratiques barbares en s'adonnant à la divination. Nous ignorons si les prêtres de Baal faisaient de même. Leurs successeurs d'aujourd'hui ne le font pas.

² Sur les derviches, voir Chardin, *Voyage en Perse*, 3 in-4^o, Amsterdam, 1711, t. III, p. 209-210.

cheveux dénoués sur leur poitrine et sur leur dos, afin d'honorer aussi Allah à leur manière, dans une autre mosquée égyptienne¹.

Mais comme la danse et le chant sont les expressions naturelles de la joie et l'accompagnement obligé des fêtes et des réjouissances publiques; comme, dans les religions anciennes, la danse et les chœurs étaient aussi des cérémonies sacrées, il serait difficile d'établir une filiation réelle entre les derviches tourneurs et hurleurs, d'une part, et les prêtres de Baal, de l'autre². Ces fanatiques musulmans ont fait, à la vérité, de la danse et du chant un exercice inhumain comme les prêtres de Baal; on ne rencontre pas cependant dans leur culte le rite le plus caractéristique des antiques cérémonies dont fut témoin le mont Carmel, les blessures et les meurtrissures.

J'avais souvent entendu raconter qu'il existe en Afrique une secte musulmane qui prétend honorer Dieu par des rites étranges qui, à mon sens, d'après ce que l'on en disait, devaient être semblables à ceux des prêtres de Baal. C'est la

¹ On retrouve encore dans divers pays des coutumes qui se rapprochent plus ou moins des pratiques des derviches du Caire. « Je viens à la grande solennité des Persiens, qui est la feste célèbre de Hocen et de Hussein fils d'Ali. Pendant les huit ou dix jours qui précèdent celui de la feste, les plus zélés dans la loy se noircissent tout le corps et le visage, et vont tout nus dans les rues avec un seul petit linge... Ils ont un cailou en chaque main qu'ils frappent l'un contre l'autre, en faisant mille contorsions de corps et de visage, et criant incessamment : Hussein, Hocen; Hocen, Hussein; ce qu'ils font avec tant de force que l'écume leur sort par la bouche. » J. B. Tavernier, *Voyages*, 2 vol. in-4^o, Paris, 1676, t. I, p. 425. Le jour de la fête, ils font de même. *Ibid.*, p. 427. — Sans aller jusque'en Perse, on peut, d'ailleurs, rappeler ici certaines pratiques du carnaval en Europe, lesquelles sont des restes transformés d'anciennes fêtes religieuses païennes.

² Il faut remarquer cependant que les derviches hurleurs reproduisent exactement tous les mouvements que décrit Apulée, voir plus haut p. 603, de même que le font les Aïssaouas, ainsi qu'on le verra plus loin, p. 612.

secte des Aïssaouas¹. Elle constitue une sorte d'ordre religieux islamique, dont les membres sont appelés *khouan* ou « frères ». On regarde comme leur fondateur Sidi Mohammed-ben-Aïssa, qui vivait il y a environ 400 ans à Meknès, dans le Maroc, et qui leur a donné son nom. Les pratiques de leur culte, quelle qu'en soit l'origine directe et immédiate, sont, en tous cas, beaucoup plus anciennes, comme on va le voir.

Me trouvant en Afrique, au mois de mai 1895, je m'étais dit que c'était le cas de profiter de l'occasion, afin de me rendre compte par moi-même des analogies qui pouvaient exister entre le culte du Baal phénicien et les pratiques des Aïssaouas. Nous prîmes donc nos mesures, mes compagnons de voyage² et moi, pour être à Constantine un vendredi, jour où ont lieu les cérémonies solennelles du culte musulman. Les Aïssaouas de cette ville sont particulièrement célèbres et l'on peut être admis à assister à leur étrange office.

Le vendredi, 10 mai 1895, à huit heures du soir, nous partons donc sous la conduite d'un Arabe du *Grand Hôtel* où nous sommes logés, et que la maîtresse de la maison nous donne pour nous servir de guide et, au besoin, de défense. Par une série de petites rues irrégulières, nous arrivons à la mosquée ou chapelle de Aïssaouas. Elle est précédée d'une petite cour, à l'entrée de laquelle se trouve un nègre qui remplit les fonctions de portier. De là, nous entendons et nous apercevons dans l'intérieur de l'édifice une vingtaine de musiciens arabes, tous habillés de burnous blancs et de turbans blancs; ils frappent sur des tambourins, battent des mains en cadence et chantent des chants arabes. Le nègre nous

¹ Il faut distinguer les Aïssaouas qui pratiquent leurs rites dans leurs mosquées, des Aïssaouas plus ou moins authentiques qui, comme des acrobates, font leurs exercices dans des foires ou des réunions profanes pour gagner de l'argent.

² M. l'abbé Le Camus, M. Henri Cambournac, étudiant en droit, et M. Richard, étudiant en médecine.

dit qu'ils font la prière, qu'on ne peut pas pénétrer encore dans la mosquée, et que, d'ailleurs, les exercices qui excitent la curiosité des Européens ne doivent commencer qu'à neuf heures.

Force nous est d'attendre. Nous revenons à l'heure dite. Le nègre, qui visiblement ne favorise pas la curiosité des Européens, nous affirme alors que la cérémonie n'aura lieu qu'à neuf heures et demie. On chantait toujours et la musique continuait à se faire entendre de la même manière, monotone et criarde. Enfin, à force de parlementer, le portier noir consent à nous laisser pénétrer dans la mosquée. Avec l'autorisation de l'autorité supérieure, il nous fait même apporter un long banc de bois, pour que nous ne soyons pas obligés de nous tenir debout tout le temps.

On nous place à droite de la porte d'entrée. Un monsieur et une dame française, puis trois autres Européens entrent quelques moments après nous.

La mosquée, de forme rectangulaire, a une dizaine de mètres de longueur¹. Elle est éclairée par sept à huit lampes à pétrole. Les musiciens sont au milieu, assis par terre. Le long du mur qui coupe celui contre lequel nous sommes placés, à notre droite, est le *mihrab*, devant lequel est assis par terre, les jambes croisées, le marabout (appelé *mokadem*, chef de l'ordre). C'est un beau vieillard, à la figure douce et placide; il tient à la main deux roses², attachées à la même tige, et il en respire à tout moment le parfum. A ses côtés sont également assis d'autres membres de sa secte. Tout autour des musiciens, sont assis des indigènes. Chaque fois que l'un d'eux entre ou sort, il vient se prosterner, ordi-

¹ Elle est décrite par M. Alf. Ravet, *Une soirée chez les Aïssaouas* (à Constantine), *extrait du Bulletin de la Société normande de géographie*, in-4°, Rouen, 1889, p. 4.

² Les Arabes qui appartiennent à une affiliation religieuse particulière sont dits « porter la rose » du marabout qui est à la tête de cette affiliation.

nairement tout de son long, devant le marabout et le baiser ensuite à l'épaule, ou au front, ou à la barbe, ou à la joue, selon le degré de sa dignité.

En face du mokaddem qui préside, à l'extrémité opposée de la mosquée, sont les Aïssaouas qui font leurs exercices en formant un quart de cercle. Leur nombre est d'une trentaine. Ils sont debout, les mains derrière le dos, jetant leur tête, avec leurs longs cheveux pendants¹, d'abord en avant, puis en arrière²; dansant et frappant quelquefois, en cadence, de leurs pieds nus, le sol qui résonne; quelquefois aussi chantant, le plus souvent poussant des cris sauvages et des hurlements de bête fauve, comme les derviches hurleurs du Caire. Une musique stridente les excite sans cesse, tantôt lente, tantôt accélérée. De temps en temps elle s'arrête, et alors les Aïssaouas chantent et dansent seuls. Puis, tout à coup la musique reprend et s'anime de plus en plus.

Le moment solennel approche. On apporte au mokaddem un cabas plein et un sabre. Alors un enfant, qui paraît avoir une dizaine d'années, vient, en sautant et en se balançant en avant et en arrière, se placer devant le marabout. Le

¹ Exactement de la manière décrite plus haut par Apulée, *crinesque pendulos in circum rotantes*, p. 604, par Stace, *rotat crines*, et par Lucain, *crinemque rotantes*, p. 605, 606. Ces anciens écrivains dépeignent la scène avec autant de justesse que s'ils avaient eu sous les yeux les Aïssaouas de Constantine ou les derviches du Caire. On peut donc en induire qu'ils ont vu les prédécesseurs de ceux que nous voyons nous-mêmes aujourd'hui et que les pratiques actuelles sont les pratiques anciennes qui se sont transmises, en passant par des canaux inconnus, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

² L'Aïssaoua, dit un docteur médecin qui a particulièrement étudié cette secte, « le corps incliné en avant, se met à balancer la tête par un mouvement impossible à décrire. Il semble que les vertèbres du cou n'existent pas et que la tête lancée en l'air par un ressort retombe devant le tronc par son propre poids, pour être de nouveau rejetée en l'air ou de côté pour recommencer sa course. » J. Lucas Championnière, *Contribution..., les Aïssaouas*, p. 16.

président à la rose tire alors du cabas deux broches de fer¹ de dix à quinze centimètres, à grosses têtes de clous d'un côté, pointues et effilées de l'autre, et il les remet à un officiant subalterne, vêtu d'une sorte de veste noire. Celui-ci les enfonce, l'une à travers la lèvre supérieure, l'autre à travers la lèvre inférieure de l'enfant, de manière que les bouts ressortent à droite et à gauche. Le jeune Aïssaoua, ainsi embroché, s'en retourne, toujours sautant et gambadant, là d'où il était venu. Quand il a repris sa place, après quelques instants, un des hommes à veste noire (il y en a deux), lui enlève les deux broches et les rapporte au marabout. Quatre ou cinq enfants, à peu près du même âge, font à tour de rôle la même cérémonie. Ils passent devant nous. On ne voit pas couler une goutte de sang.

Après eux viennent successivement des jeunes gens d'une vingtaine d'années, toujours sautant et se balançant. A ceux-là, on leur met deux broches plus longues aux lèvres et, de plus, on en passe une à chaque bras. Ils reviennent au milieu des autres Aïssaouas, qui n'ont pas cessé leurs exercices ordinaires, mais là on ne leur ôte pas les broches, comme on l'avait fait aux enfants; après quelques minutes, ils viennent une seconde fois devant le mokaddem qui les leur enlève lui-même, puis ils se prosternent devant lui, le baisent et s'en retournent en dansant. Ils repassent à côté de nous; nous ne voyons couler aucune goutte de sang de leurs blessures.

Le dernier qui se présente pour cette étrange cérémonie a ôté sa chemise et n'a gardé que son pantalon. On lui enfonce au moins une douzaine de broches aux joues, aux bras, à la poitrine et au dos. Ainsi lardé, il s'en va, sautant comme les autres, au milieu de ses confrères énergiques, puis revient se faire enlever les broches par le mokaddem, qui les retire et les essuie tranquillement. Nous craignons cepen-

¹ C'est la *veru* dont parle Tibulle, I, vi, 50. Voir plus haut, p. 607.

dant, pendant cette opération, qu'il ne soit arrivé quelque accident tragique, car l'Aïssaoua fanatisé tombe tout d'un coup aux pieds du chef, comme saisi d'une attaque de fureur. Le marabout ne s'émeut point, il lui prend un instant la tête entre ses mains; puis le patient se relève, le baise et repart en dansant.

C'est maintenant le tour des hommes plus âgés. Ils arrivent trois ou quatre, l'un après l'autre, après avoir enlevé leur chemise. Le mokaddem a tiré de son panier de roseaux deux énormes broches ou épées et les a données à un de ses aides à la veste noire, qui les lèche avec sa langue. L'Aïssaoua place alors la pointe de la broche sur son côté au-dessus du ventre, et le sous-mokaddem la fait pénétrer dans la chair à coups de maillet, jusqu'à ce que la pointe sorte. La même opération est faite à l'autre côté du patient. Ainsi transpercé doublement, il part en bondissant pour rejoindre ses compagnons, danse devant eux et revient enfin se faire retirer par le marabout les deux longs fers effilés; ils sont entrés si profondément que le chef ne réussit à les enlever qu'en faisant de grands efforts.

Pendant que s'accomplissaient ces scènes horribles, quelques-uns de ceux qui étaient dans les rangs des danseurs s'en détachaient parfois brusquement, saisis comme d'un accès de frénésie, baignés de sueur, écumants. On se hâtait de les terrasser, on les saisissait par la tête et par le corps, on semblait leur parler à l'oreille, — c'étaient ordinairement les deux sous-officiants à veste noire qui intervenaient dans cette circonstance; — l'accès paraissait alors se calmer et le frénétique revenait à son rang¹.

¹ Cette façon de calmer ces énergumènes était une des choses qui nous avaient particulièrement surpris. Depuis mon voyage, j'ai trouvé dans le Dr J. Lucas Championnière, *Contribution à l'étude de l'hystérie chez l'homme, troubles de la sensibilité chez les Orientaux, les Aïssaouas*, in-8°, Paris (1887), p. 27, 28, les paroles suivantes relatives à ce fait :

Quand les hommes à qui l'on avait enfoncé les épées dans la chair eurent fini, le marabout tira de son fourreau le grand sabre qu'on lui avait apporté avec le cabas. Un Aïssaoua, nu jusqu'à la ceinture, arriva en dansant devant le mokaddem, prit le sabre, le brandit, puis en fit passer la lame tranchante sur sa poitrine, sur ses bras, sur son dos, sur ses joues, dans sa bouche; enfin deux hommes prirent le sabre par les deux extrémités, lui-même se coucha en travers, la poitrine nue, sur le fil de la lame et un des hommes à la veste noire lui monta debout sur le dos. Quand il se releva, il n'avait aucune blessure. Il baisa le chef et alla reprendre sa place en dansant de la manière accoutumée.

On apporta alors un réchaud de charbons enflammés. Un Aïssaoua prit un de ces charbons dans une main, puis dans l'autre, et en dernier lieu le plaça dans sa bouche, où il le garda longtemps en dansant. Un second fit de même. L'un et l'autre avaient pris le charbon, qui était à peu près aussi gros qu'un œuf et tout rouge, à la place où ils se tenaient avec leurs confrères, puis ils étaient venus successivement devant le marabout et ils étaient retournés à leur rang, tenant toujours, sans se brûler¹, le charbon ardent dans la bouche. Quand le second repassa devant nous, son charbon se brisa entre ses dents et il en tomba quatre ou cinq morceaux sur le tapis; on s'empessa de les écraser avec les pieds, afin que le tapis ne prit point feu.

Le nègre vint alors nous avertir que tout était fini. Nous lui donnâmes une aumône. Il nous répéta, comme il nous l'avait dit avant la cérémonie, que les Aïssaouas n'acceptaient

« Deux fois, j'ai vu naître des convulsions caractérisées (chez des Aïssaouas)... Les deux fois, le chef intervint pour les arrêter par le procédé classique de la compression du ventre. Il se mit à genoux sur les côtés du patient et, avec les deux poings fermés, il comprima vigoureusement le ventre. »

¹ Nous avons vu plus haut, p. 607, que la prêtresse de Bellone, d'après Tibulle, n'était pas non plus brûlée par le feu.

rien pour eux, mais qu'ils acceptaient pour les pauvres.

Nous ne restions plus en ce moment que cinq Européens, c'est-à-dire mes trois compagnons de voyage, un magistrat français de Constantine et moi. La dame s'était retirée avec son mari, dès qu'elle avait vu les enfants embrochés. Le premier mouvement qu'on éprouve au spectacle de ces scènes horribles, c'est en effet un sentiment de répulsion et d'horreur qui porte à s'éloigner. Mais nous avions tenu à rester jusqu'au bout, pour nous rendre compte d'un fanatisme si extraordinaire, et, comme le prophète Élie sur le mont Carmel, nous avions vu renouveler sous nos yeux les scènes des prêtres de Baal.

Le magistrat qui sortit avec nous, nous dit, d'ailleurs, qu'on nous avait épargné les pratiques les plus répugnantes de la secte. Il suivait régulièrement leurs réunions depuis plusieurs années et il nous attesta que souvent ils mangeaient des serpents, des scorpions vivants, des clous, du verre : qu'ils se passaient un fer rouge sur la langue, qu'ils appliquaient sur leur poitrine, sans se brûler, des torches enflammées¹, etc.

La nuit passa sur ces scènes ; mais ce ne fut pas sans rêver de broches, de charbons ardents et de scorpions. Le lendemain matin, visitant le quartier arabe à Constantine, comme nous traversions une petite rue descendante où il y avait beaucoup de cordonniers, un jeune homme d'une vingtaine d'années, assis à la turque et travaillant à ses chaussures, nous interpelle, en nous disant :

¹ Un témoin oculaire raconte le détail suivant : « Un des danseurs allume une botte de paille d'alfa, et, flambante, la place entre sa poitrine et sa légère *gandourah* de coton. La flamme vive sort par le col de cette chemise flottante, couvre son visage et s'élève au-dessus de sa tête. Il n'est nullement brûlé et continue ses bonds de maniaque. » Joseph Nouvellet, *Une soirée dans l'autre monde* (chez les Aïssaouas de Constantine), *extrait de la Revue du Lyonnais*, in-8°, Lyon, 1887, p. 13-14.

« Vous étiez hier soir à la mosquée ? »

« Oui. Y étiez-vous aussi ? »

« Je suis un de ceux à qui l'on a mis des broches dans les lèvres et aux bras. »

En le regardant de près, nous le reconnûmes en effet, mais au premier abord, en voyant ce jeune homme d'apparence douce et tranquille, pacifiquement occupé à faire ses souliers, nous ne nous serions jamais doutés que nous avions devant nous un de ces frénétiques de la veille qui ressemblaient plutôt à des démons incarnés qu'à des hommes.

« Et les broches qui vous ont traversé de part en part ne vous ont pas fait de mal ? lui demandâmes-nous. »

« Non. »

« Et votre bras n'a pas saigné du tout. »

« Pas du tout. »

« Et votre blessure ne vous fait aucun mal aujourd'hui ! »

« Aucun. »

« Vous en est-il resté la trace ? »

Il releva ses manches, nous montra l'endroit qui avait été percé ; nous n'aperçûmes rien.

« Mangez-vous quelquefois des scorpions ? »

« Oui, et aussi des serpents vivants. »

Il nous répondit cela du ton d'un homme qui parle de mets exquis et dont la seule pensée lui fait venir l'eau à la bouche.

« Pourquoi n'en avez-vous pas mangé hier soir ? »

« Parce que le marabout ne nous l'a pas dit ; c'est lui qui règle ce que l'on doit faire. »

Pendant qu'il nous parlait ainsi, il tenait à la main son alène, avec laquelle il nous avait montré l'endroit où son bras avait été percé la veille.

« Ne pourriez-vous pas, lui dis-je, percer votre bras avec l'alène, comme vous l'avez fait hier avec votre broche ? »

« Oh ! non, » répondit-il avec surprise et d'un ton effrayé.

L'état d'excitation de la veille était tombé; le chant, la musique, la danse, l'entraînement de ses compagnons n'étaient plus là pour produire un état semblable. Pendant que nous discourions ainsi avec lui, le chef des Aïssaouas passait tranquillement un peu plus bas dans la rue, tenant toujours une rose à la main.

Le lendemain, dimanche, nous étions à Bône. Pendant que nous nous trouvions assis près de l'hôtel où nous étions descendus, quelques enfants s'approchèrent de nous et nous demandèrent à cirer nos souliers. Ils avaient tous l'œil vif et bonne langue. Je ne sais à quel propos, ils nous dirent que l'un d'entre eux était Aïssaoua et que le vendredi on lui passait des broches dans les lèvres, car il existe à Bône des sectateurs d'Aïssa qui pratiquent leurs rites comme à Constantine. Nous examinâmes l'enfant. On lui avait en effet transpercé sisovent la lèvre supérieure et la lèvre inférieure que l'une et l'autre étaient toutes couvertes de cicatrices. Le transpercement, au moins souvent répété, laisse donc des traces sensibles. Il nous parla du reste, comme d'un régal, des scorpions vivants qu'il avait mangés et du verre de vitre qu'il avait avalé avec délices en le cassant avec ses dents; malheureusement, ajouta-t-il, on ne lui en donnait pas toujours.

§ IV. — Conclusions.

Tels sont les faits dont nous avons été témoins¹. Les prêtres de Baal, que nous sachions, ne mangeaient ni clous, ni verre, ni serpents, mais ils faisaient quelque chose de plus que les Aïssaouas, ils s'ensanglantaient le corps et ils se cou-

¹ Nous ne parlons que de ce que nous avons vu. Les voyageurs racontent des choses plus ou moins analogues de diverses autres sectes d'Afrique, des faquirs de l'Inde, des lamas du Thibet. Voir pour ces derniers, l'abbé E. R. Huc, *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Thibet et la Chine*, 2 vol. in-12, Paris, 1860, t. 1, p. 309-312.

paient des lambeaux de chair, ce que leurs successeurs africains ne font point, du moins aujourd'hui. Mais malgré cette différence, ce qui se passe de nos jours confirme et explique ce qui se faisait autrefois.

Les commentateurs des Saintes Écritures¹, à propos de l'épisode des prêtres de Baal se lacérant le corps sur le mont Carmel, ne manquent pas de rappeler les passages des auteurs anciens que nous avons rapportés plus haut. On peut, avec non moins de raison, alléguer à ce sujet ce qui se fait encore aujourd'hui, près de nous, dans notre colonie africaine.

D'autant plus que les pratiques fanatiques des Aïssaouas ne sont pas seulement une confirmation des récits de l'auteur des Rois et des écrivains anciens, qui, aux yeux de plusieurs, étaient sans doute exagérés, mais elles nous en fournissent en partie, sinon complètement, l'explication scientifique. Comme les savants ont pu les observer directement, ils ont constaté que le chant, la danse, les mouvements violents, la musique infernale qui précèdent et accompagnent les exercices des Aïssaouas produisent chez eux un état d'anesthésie qui les rend insensibles à la douleur et empêche ordinairement l'effusion du sang de leurs blessures².

¹ Voir Calmet, *Commentaire littéral sur le III^e livre des Rois*, 1711, p. 921-922; Frd. Keil, *Die Bücher der Könige*, 2^e édit., 1876, p. 204, etc.

² Nous disons ordinairement, car il y a quelques exceptions. « L'insensibilité s'accompagne d'un phénomène commun chez les hystériques. On sait que sur les membres anesthésiés, fréquemment les piqûres ne saignent pas ou au moins les hémorragies sont peu abondantes. C'est un fait sur lequel les Aïssaouas attirent constamment votre attention; ils vous montrent sans cesse les points où l'instrument a passé pour bien faire voir qu'il n'a laissé aucune trace et qu'il ne coule pas de sang. Cependant ces phénomènes ne sont pas constants; si la plaie porte dans une région très vasculaire, ils saignent parfaitement. Un jour, j'en ai vu un qui avait été mordu à la lèvre par un serpent. Il saigna tant que dura la représentation, etc. » J. Lucas Championnière, *Contribution..., les Aïssaouas*, p. 25-26.